



Semences paysannes : À la racine de notre souveraineté alimentaire

Retrouvez le Cultivons le futur !

sur notre site www.ong-adg.be

DOSSIER

« A qui appartiennent les semences ? » p. 4-13

FOCUS SUD

« Cambodge : nouvelles variétés de riz d'origine paysanne » p. 14-15

FOCUS NORD

« Nos semences, nos différences » p. 16-17

LE MOT DES BÉNÉVOLES

« Témoignage de Claire Didier sur la formation Agriculture et Coopération » p. 18-19

ENTRETIEN AVEC

Ablaye Ndour du RESOPP (Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal) p. 20-22

À L'AGENDA

p. 23

Cultivons le futur !

Le journal d'éducation au développement d'ADG

Editeur responsable : Patrick Wautelet

Aide au Développement Gembloux asbl - Passage des Déportés, 2 5030 Gembloux

T : +32 81 62 25 75 - F : +32 81 60 00 22

info@ong-adg.be - www.ong-adg.be

Textes et photos, sauf mention contraire : ADG

Cette publication peut être reproduite et diffusée gratuitement sauf à des fins commerciales



Avec le soutien de



Ce périodique a été imprimé sur papier recyclé FSC avec des encres végétales.

Si vous désirez recevoir le Cultivons le futur ! en version électronique, merci d'envoyer un e-mail à info@ong-adg.be



Sarah Detournay

Chargée de communication et d'éducation citoyenne chez ADG.

Le vivant n'a pas de prix !

Depuis la nuit des temps les semences occupent une place prépondérante dans le maintien et le développement des espèces, de la biodiversité. Fondements de notre alimentation, elles sont au cœur de la lutte pour la souveraineté alimentaire des populations.

Aujourd'hui, le constat est sans appel : la biodiversité s'érode dramatiquement, et les paysans sont de plus en plus dépossédés de leurs semences et de leurs connaissances face à des multinationales qui détiennent la quasi-totalité du marché mondial des semences. L'objectif de celles-ci : contrôler l'ensemble de la filière agro-alimentaire en s'appuyant sur l'acapement du vivant.

Les droits des paysan-ne-s d'utiliser leurs semences, de les reproduire, de les multiplier, de les échanger, de les vendre, sont menacés par des cadres normatifs très strictes (catalogue des semences, brevets...), imposés par des entreprises qui poursuivent des intérêts privés.

SEMER LA RÉSISTANCE

Des agriculteurs et agricultrices, des organisations paysannes et des acteur-trice-s de la société civile travaillent ensemble pour renforcer l'autonomie semencière afin de protéger les variétés paysannes

diversifiées et adaptées aux contextes et aux terroirs. Près de 70 % de notre nourriture dépend aujourd'hui de ces graines transmises à travers les siècles par des générations de paysan-ne-s.

Dans ce numéro de « Cultivons le futur ! », consacré à l'autonomie semencière, vous découvrirez les enjeux et les luttes qui entourent ces petites graines, socles de l'alimentation et de la vie. Au Sud, comme au Nord, la résistance paysanne et citoyenne s'organise. Comme au Cambodge, où de nouvelles variétés de riz parfumé d'origine paysanne ont vu le jour. Au Sénégal, des organisations paysannes renforcent les capacités des petit-e-s agriculteur-trice-s en matière de sélection, de reproduction et d'utilisation de semences adaptées à leur ferme.

Vous l'aurez compris, impossible d'atteindre une autonomie alimentaire si on n'a pas d'autonomie semencière. Les deux sont intimement liés. Les semences sont le premier maillon de la chaîne alimentaire. Elles sont donc primordiales et indispensables pour assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire des populations ici et ailleurs.

Bonne lecture à toutes et tous !



À qui appartiennent les semences ?

Depuis l'apparition de l'agriculture, les semences ont majoritairement été considérées comme un patrimoine commun de l'humanité que l'on échange librement entre paysan-ne-s. Aujourd'hui, l'évolution du cadre légal en Europe et dans le monde entier remet cette représentation en question. C'est ce que nous allons voir dans ce dossier.

LE STATUT DES SEMENCES EN QUESTION

Depuis le début des années 60, en Europe, les premières lois européennes ont été créées pour permettre à certain-e-s producteur-trice-s de semences de disposer de droits intellectuels sur leur production. En construisant ces lois, les législateurs et politiciens entendaient protéger le marché des semences afin que le producteur puisse avoir un rendement financier garanti. Par ailleurs, les lois visent à protéger le-la client-e par rapport à la qualité des semences qu'il achète. C'est pour cela que des normes strictes régissent aujourd'hui la commercialisation des semences. La grande majorité des semences paysannes n'étant pas conformes à ces normes, celles-ci sont interdites à la vente et à l'échange, et obligent les paysan-ne-s autrefois autonomes en semences

paysannes à en acheter sur le marché. Par conséquent, l'utilisation de semences améliorées et certifiées encourage davantage le système agro-industriel, dont les limites écologiques et sociales ont déjà été fortement décriées, au détriment d'un modèle agricole paysan éthique et durable.

Cette photo représente bien tout l'enjeu du statut de la semence. Doit-elle être considérée comme toute autre marchandise ou bien fait-elle partie du patrimoine commun de l'humanité devant être accessible gratuitement à tous ?



A L'ORIGINE DE NOTRE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Qu'est-ce qu'une semence ?

Les graines ou les semences¹ d'une plante sont l'organe (ou la partie d'organe) reproductive de celle-ci. Elles contiennent son patrimoine génétique et permettent, après les avoir ressemées, de produire une plante analogue. Au néolithique, l'homme a commencé à sélectionner les graines afin de produire son alimentation. À chaque récolte, l'agriculteur identifie les meilleures graines qui lui permettront d'améliorer ses rendements. C'est ce long travail de sélection effectué par les paysans du monde entier qui est à l'origine des végétaux que nous connaissons aujourd'hui.

Les semences ont deux atouts :

- leur multiplication sous des formes très diverses permet d'assurer leur chance de survie ;
- la conservation du patrimoine génétique d'une plante, permise par la capacité de la semence à survivre plusieurs années sans germer.

On peut donc comprendre pourquoi les semences sont une ressource clef pour notre alimentation. Le droit de les utiliser, de les multiplier et de les conserver est à l'origine de la souveraineté alimentaire des peuples. Depuis le début du

1. Il n'y a pas de différence biologique entre un grain et une semence. Les grains sont des semences non-utilisées appelés différemment car destinés à la consommation..

20ème siècle, ce droit des peuples à disposer du patrimoine biologique contenu dans les semences est remis en question par la propriété intellectuelle revendiquée sur les semences améliorées par la science moderne.

Au cours du 20ème siècle, le nombre de techniques scientifiques d'amélioration des semences a explosé, notamment avec le développement des connaissances en génétique, en physiologie et en biochimie. L'émergence de ces disciplines scientifiques a accompagné un changement profond dans les techniques agricoles dans le monde entier.

LES DEUX VISAGES DES SEMENCES

Les semences certifiées

L'homogénéité, critère de performance



Photo : Andrew via Flickr

Après la seconde guerre mondiale, l'agriculture intensive prend son essor et est motivée par l'intérêt des gouvernements d'accroître leur production agricole et de garantir leur sécurité alimentaire. Des entreprises et des groupes de



recherche scientifique se chargent alors d'améliorer les semences pour ces nouveaux impératifs de rentabilité. Les résultats de ces recherches mettent en avant «la pureté variétale» comme critère de sélection. Il s'agit de produire des semences qui soient davantage stables, homogènes et faciles à identifier. Ce nouveau standard est alors pris en compte par la législation sous le nom de « norme DHS » (Distinction, Homogénéisation et Stabilisation).

L'objectif est de faciliter la vente des semences en garantissant aux client-e-s un produit bien défini. L'avantage de ces semences réside donc dans leur haut potentiel de productivité. Mais elles possèdent aussi plusieurs limites, et notamment le fait que leur potentiel ne pourra s'exprimer qu'avec l'aide d'intrants spécifiques comme des engrais ou des pesticides.

Les semences paysannes

Peu homogènes mais adaptées au terroir

Les semences paysannes, ou semences de terroir, sont les semences qui ne sont pas soumises à des

techniques de transformation autres que la simple sélection. Leur particularité est d'être issues d'un terroir bien précis. Inversement aux variétés développées par les entreprises et les chimistes, elles sont moins prévisibles dans leur évolution. Elles se multiplient de façon peu stable et peu homogène, car elles sont programmées pour maximiser leur capacité d'évolution et d'adaptation dans un terroir donné. Leur force réside donc dans leur forte résilience dans ce même terroir.





DES DROITS INTELLECTUELS POUR PROTÉGER LE COMMERCE

Avec l'arrivée de la révolution verte, les entreprises semencières ont intensifié leur travail de recherche pour continuer d'améliorer les rendements des agriculteur-trice-s du monde entier. Mais ce travail scientifique a un coût et les entreprises voulaient être rémunérées. Pour ce faire, les grands semenciers ont décidé d'imposer des droits intellectuels sur leurs semences améliorées afin que les agriculteur-trice-s ne puissent plus les reproduire eux-mêmes. Ce qui a donné lieu au Certificat d'Obtention Végétale.

Le Certificat d'Obtention Végétale (COV)

En Europe, la vision des semences comme patrimoine commun s'achève en 1961 avec le Certificat d'Obtention Végétale (COV) adopté lors de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle².

2. La DIRECTIVE du 13 juin 2002 sur la commercialisation des semences de légumes et la DIRECTIVE du 28 avril 1992 sur la commercialisation des plants de légumes et des matériels de multiplication de légumes autres que les semences régissent la commercialisation des semences potagère en Europe.

Ce certificat est destiné à protéger et à encourager l'amélioration des plantes en octroyant aux entreprises un droit de propriété intellectuelle sur leurs semences. Cette réglementation contraint les agriculteur-trice-s à payer pour utiliser ces semences. La loi intègre également les normes DHS auxquelles doivent correspondre toutes les semences commercialisables. Il est dès lors interdit d'échanger et de commercialiser des semences qui ne sont pas certifiées DHS. Les semences paysannes, de par leur nature hétérogènes et instables, ne sont pas admises comme semences certifiées³ et sont donc interdites à la vente et à l'échange.

Le catalogue reprend toutes les semences certifiées qui ont le droit d'être commercialisées. Pour y figurer, une semence doit passer une série de tests qui doivent satisfaire à deux impératifs :

■ La semence doit correspondre aux normes de Distinction, d'Homogénéité et de Stabilité.

3. Dernièrement, la législation française a permis la création de catalogues pour les jardiniers et les amateurs qui permettent la vente de ces semences, mais elles restent interdites pour les cultures de grandes échelles.

« Selon la FAO, la diversité des cultures a chuté de 75% au cours du 20ème siècle »

■ Si la semence est destinée à de grandes cultures, elle doit apporter une amélioration du rendement par rapport aux variétés existantes (Valeur Agronomique et Technologique).

DES CONSÉQUENCES MULTIPLES ET PROBLÉMATIQUES

Erosion de la biodiversité

Depuis la loi de 1961, les paysan-ne-s sont obligé-e-s d'agir dans l'illégalité pour s'échanger des graines locales et non certifiées. De ce fait, les semences paysannes sont moins utilisées et moins multipliées, si bien que certaines disparaissent complètement.

En 2011, la FAO a estimé que dans le monde, la diversité des cultures a chuté de 75 % au cours du 20ème siècle et qu'un tiers des variétés pourrait disparaître d'ici à 2050. Heureusement, à l'heure actuelle, on recense encore un nombre très important d'activités paysannes à travers le monde. Selon l'association GRAIN, l'agriculture paysanne nourrirait encore la moitié de la

population mondiale (GRAIN 2012). Le danger serait alors de voir s'élargir et s'amplifier les contraintes législatives qui empêchent les paysan-ne-s d'utiliser, de multiplier et de partager les semences locales.

Disparition du savoir paysan

Contraints d'acheter des semences certifiées, les agriculteur-trice-s perdent rapidement leurs connaissances des variétés locales et leurs savoirs paysans transmis de génération en génération. En effet, les nouvelles semences sont adaptées par et pour l'agriculture conventionnelle qui utilise des nouvelles technologies, comme les intrants et les engrais chimiques, dont les logiques diffèrent fortement des méthodes agricoles traditionnelles. L'utilisation que l'on fait des semences va donc déterminer le type d'agriculture que l'on défend.

Quelques monopoles contrôlent le marché

L'adoption de la loi sur les certificats d'obtention végétale, et dans certains pays sur les brevets (voir encadré), dans un nombre croissant de pays

a permis aux entreprises semencières d'obtenir l'exclusivité sur le marché. Les paysan-ne-s perdent alors leur rôle autrefois central de premier producteur de semences dans le monde. Deux études, l'une américaine (2011 ⁴) et l'autre

4. Le Groupe ETC est un espace de référence en matière d'études sur les corporations de l'agroalimentaire.



européenne (2012 ⁵), ont démontré cet effet de concentration en relevant la présence dominante de quelques entreprises sur le marché.

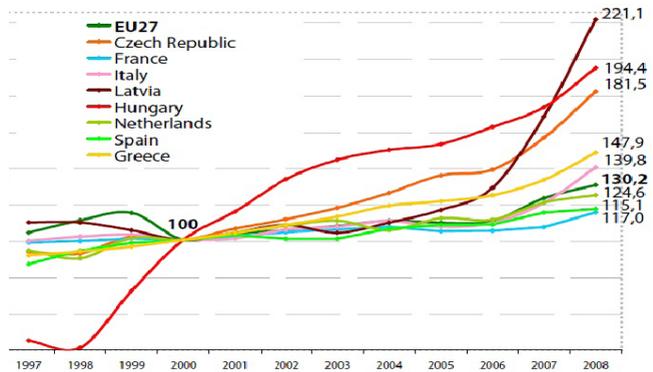
Selon l'étude de ETC Group, l'ex-Monsanto⁶, Pioneer, Syngenta et Limagrain, contrôleraient 58 % du marché des semences. L'étude européenne, quant à elle, dénombre 9 grandes entreprises qui détiendraient 62 % des parts du marché mondial.

« Les 4 plus grosses entreprises semencières, l'ex-Monsanto (Bayer), Pioneer, Syngenta et Limagrain, contrôlent 58% du marché mondial des semences »

MONSANTO



Cette position de dominance a deux effets néfastes. Premièrement, elle rend les agriculteur-trice-s dépendants des différents produits tels que les semences et leurs compléments d'engrais et de pesticides, souvent fournis par les mêmes entreprises. Et deuxièmement, il en résulte une augmentation constante du prix des semences, comme l'atteste le schéma ci-dessous.



Source : Eurostat, 2011, d'après European Parliament, Library Briefing.

Et les brevets ?

Les brevets sont des nouvelles législations qui visent à privatiser entièrement les plantes transformées par les entreprises. Celles-ci obtiennent alors le droit de propriété totale sur un organisme et sa descendance pendant 20 ans, empêchant quiconque de les utiliser et obligeant les agriculteur-trice-s à payer des royalties d'utilisation des semences brevetés.

5. La Concentration du marché des semences à la lumière du droit européen de la concurrence Jonathan Peuch Institut d' Etudes Européenne, 2014

6. Monsanto a été racheté par Bayer, le géant allemand de la chimie, le 14 septembre 2016.

Cette situation pose question au niveau du droit européen de la concurrence qui régleme les abus de position dominante. Par exemple, le fait que les mêmes entreprises produisent des semences et des compléments d'engrais et de pesticides leur donne encore davantage de pouvoir sur les pratiques des agriculteurs. Finalement, cette situation privilégie et encourage un modèle agricole intensif et industriel dont les limites écologiques et sociales sont bien connues.

DES MOUVEMENTS S'ORGANISENT

EN EUROPE

Plusieurs alliances se construisent au niveau européen et international pour dénoncer l'accaparement du marché des semences par les entreprises privées. En Europe, la **Coordination Européenne Libérons La Diversité (EC-LLD)** s'est créée en 2012 et réunit 11 organisations dans 8 pays d'Europe. La Coordination tente de faire pression pour changer la législation européenne en faveur de la souveraineté alimentaire des paysan-ne-s et de la liberté d'échanger des semences pour les petites entreprises semencières.

Photo : International Via Campesina



Autre acteur clé du paysage associatif paysan, la **Coordination Européenne Via Campesina (ECVC)** encourage un front uni européen pour l'interdiction des brevets sur le vivant et la promotion des droits des paysans et paysannes sur leurs semences et des systèmes de semences paysannes résilients. Elle réunit 28 organisations parmi lesquelles des fermes, des syndicats et des organisations rurales dans 18 pays d'Europe.

Kokopelli

Kokopelli a été créée en France en 1999 avec le but de protéger la biodiversité alimentaire en défendant le droit de semer librement tout type de semence. Grâce à un réseau élargi de producteur-trice-s et à la participation active des adhérent-e-s, l'association maintient une collection planétaire unique d'une diversité impressionnante : plus de 2200 variétés différentes, comportant notamment 650 variétés de tomates, près de 200 variétés de piments ou encore près de 150 variétés de courges.

Conserver dans l'illégalité

En vendant et en diffusant leurs gammes de semences, l'association entend préserver celles qui



sont en voie de disparition. Le fait de commercialiser des semences non homologuées et non inscrites au catalogue du GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences) oblige Kokopelli à œuvrer dans l'illégalité.

Son président, Dominique Guillet, a d'ailleurs été poursuivi à plusieurs reprises pour ne pas avoir respecté le cadre légal. Pour être dans ses droits, Kokopelli devrait faire homologuer les 1500 variétés qu'elle commercialise, et payer 200 euros par variété et par an.

Parrainer une variété

Depuis 2002, l'association a mis en place un système de « parrainage » de variétés de semences. Il s'agit d'inviter les amateur-trice-s et adhérent-e-s de l'association à participer activement au travail de conservation de cette biodiversité en parrainant une variété et en s'engageant à la multiplier dans son propre jardin pour le profit de Kokopelli. Une fois les surplus de semences récoltés, les parrains et marraines les envoient à l'association qui les envoie à des agriculteurs du Sud afin de les aider à reconquérir leur souveraineté.

DANS LE MONDE

Plus besoin de la présenter, **Vandana Shiva** est l'une des figures de proue du combat pour les semences paysannes. La militante a lancé un mouvement global appelé « the Global Alliance for Seed Freedom », qui invite tout individu ou toute organisation à les rejoindre afin de sensibiliser les citoyen-ne-s et les gouvernements du monde à la disparition de la diversité des semences et aux menaces sur la souveraineté alimentaire.

« Les semences sont le premier lien dans la chaîne de la nourriture ainsi que le dépositaire de l'évolution future de la vie. Par conséquent, c'est notre devoir et notre responsabilité de les protéger et de les transmettre aux générations futures. La multiplication des semences et leur libre échange parmi les paysans a toujours été à la base du maintien de la biodiversité et de la sécurité alimentaire. » (Extrait de sa lettre « Invitation to join the Global Alliance for Seed Freedom », mai 2012).

Pour conserver la biodiversité et protéger les droits des paysan-ne-s contre les multinationales, l'activiste indienne propose différents moyens d'actions. L'un d'eux est le recours à la justice.



Illustration : caricaturiste YAKANA



Selon elle, les entreprises semencières violent des lois existantes et il est possible d'intenter des procès contre elles. Vandana Shiva a récemment pris part à un vaste comité d'organisations se mobilisant pour dénoncer les crimes écologiques et sociaux commis par le semencier Monsanto.



Soutenu par plus de 100 organisations à travers le monde, le tribunal Monsanto s'est tenu à La Haye, aux Pays-Bas, du 14 au 16 octobre 2016. Des experts et témoins du monde entier s'y sont rendus pour rendre un avis consultatif sur les activités de Monsanto. L'objectif était avant tout pédagogique afin de sensibiliser l'opinion publique à la question du brevetage du vivant. Une autre mission du tribunal était de dégager des pistes pour de futures actions en justice.

La militante appelle également à l'élaboration d'alternatives concrètes. Puisque les gouvernements et les organisations supranationales évoluent très lentement, voir défavorablement à la biodiversité, il est, selon elle, impératif de ne pas attendre pour vivre et expérimenter d'autres façons de cultiver. C'est dans cet esprit qu'elle a créé, en 1991, Navdanya, une association pour conserver la biodiversité et protéger le droit des paysan-ne-s en Inde. L'objectif est de permettre aux fermier-ère-s un libre accès aux semences et qu'ils-elles

puissent les utiliser à travers des techniques agricoles durables.

DES ALTERNATIVES CONCRÈTES PRÈS DE CHEZ NOUS

CYCLE EN TERRE

Bio-ingénieure, Fanny Lebrun a décidé il y a deux ans de cultiver ses propres semences et de les proposer ensuite aux particuliers. Avec son association Cycle en terre, elle souhaite contribuer à l'autonomie semencière en proposant une multitude de semences potagères biologiques. On y retrouve donc des légumes et végétaux connus mais aussi d'autres plus anciens. Le projet s'articule autour de trois axes principaux :

1. La culture biologique et locale ainsi que la vente de semences potagères reproductibles.
2. La réappropriation, l'acquisition et la transmission de connaissances et de savoir-faire liés à la multiplication de semences.
3. Le développement du tissu social et économique local au travers des activités semencières.



www.cycle-en-terre.be

SEMAILLES

Producteur semencier bio depuis 15 ans, Semailles produit et commercialise des semences d'anciennes variétés potagères, des plantes aromatiques et florales ainsi que des plants dans la région de Namur. Leur travail contribue à la sauvegarde du patrimoine légumier et favorise la

biodiversité. Ils offrent une gamme de plus de 600 variétés de semences biologiques anciennes, savoureuses, rustiques et reproductibles ainsi que des plants biologiques. Les semences Semailles sont disponibles via plus de 80 revendeurs en Belgique et aussi via des foires bio en Belgique et en France.

Grâce à Semailles, vous pourrez ainsi découvrir des variétés savoureuses, très rustiques et adaptées à notre terroir telles que le Haricot Roi des Belges, le Poireau Gros Vert de Huy, la Laitue Blonde de Laeken, le Navet boulette de Champagne, la mâche de Comines, etc.



www.semaille.com

Conclusion : multiplier pour mieux conserver

Ce que nous retenons des acteurs comme Kokopelli, Cycle en terre, Semailles et des autres défenseur-euse-s de la diversité des semences, c'est que pour assurer la conservation et la survie des semences, il est impératif de les multiplier et de les faire vivre.



© Culture des possibles

Un article de Olivier Martens

BIBLIOGRAPHIE

- KASTLER Guy, «Les semences paysannes : situation actuelle, difficultés techniques, besoin d'un cadre juridique» dans *Quelles variétés et semences pour des agricultures paysannes durables ?*, Dossier de l'environnement de l'INRA, n°30.
- TURNER Michel, 2010, Les semences, Presses agronomiques de Gembloux.
- Site internet de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)
- Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le génie Génétique (veille citoyenne) : ogminfo.org
- Site internet du Réseau Semences Paysannes : www.semencespaysannes.org/reglementation_commerciale_semences_plants_434.php
- Le site internet de la campagne Semons la Biodiversité : www.semonslabiodiversite.com
- Site du Groupement National Interprofessionnel des Semences (section pédagogie) : www.gnis-pedagogie.org
- PEUCH Jonathan, La Concentration du marché des semences à la lumière du droit Européen de la concurrence, Institut d' Etudes Européenne, 2014.

Cambodge

Nouvelles variétés de riz d'origine paysanne



Du riz rouge "Svay Rieng", une variété de riz d'origine paysanne développée localement

La réouverture du Cambodge à l'économie de marché dans les années 1990 a permis aux industriels des pays voisins d'étendre leurs filières aux producteur-trice-s cambodgiens. C'est ainsi que les producteur-trice-s de riz des provinces de l'Est, limitrophes au Vietnam, se sont liés à une filière de riz moderne avec la facilité des industriels vietnamiens qui fournissent semences, engrais et pesticides chimiques à crédits, ainsi que les moyens humains et mécaniques pour la récolte.

Cette variété de riz, communément appelée « IR », étant de courte durée, permet deux récoltes par an et la haute consommation en engrais et pesticides chimiques double les rendements. Les producteur-trice-s étaient séduits par les services offerts sur cette filière et ont converti la plupart de leurs surfaces de riz traditionnel pour la production de cette variété de riz moderne. Cependant, après un engouement d'une dizaine d'années pour cette culture, ces petits

producteur-trice-s se sont rendus compte des contraintes sur le long terme, notamment les effets négatifs sur leur environnement direct qui se détériore, la diminution drastique de la fertilité des sols, et des retours économiques de moins en moins intéressants.

«PKAH ROUMDOUL'» ET «SÈN KROHÔP'»

« Depuis deux ans, la fédération paysanne (FAEC), composée de 6 coopératives agricoles, a commencé à vulgariser deux variétés de riz d'origine paysanne, le 'Pkah Roumdoul' et le 'Sèn Krohòp' auprès de ses membres afin de promouvoir des semences locales cambodgiennes, de sauvegarder son identification, et d'accélérer l'économie rizicole en terme de performance économique et de rentabilité. Maintenant des fermier-ère-s membres de ces coopératives cultivent le 'Pkah Roumdoul' sur des surfaces importantes. En plus, la FAEC soutient les coopératives pour avoir l'accès à des semences

de fondation et les connaissances techniques de purification et multiplication de semences de riz. », explique KEO Sokha, 2^{ème} Vice-Président de la FAEC et Représentant de la Coopérative ‘Poum Yeung’ de la province de Prey Veng.

Dans le cadre du projet AFSA, ADG et ses partenaires les ont aidés à produire 32 tonnes de semences de qualité qui ont permis à ces producteur-trice-s de diversifier l'accès à des marchés plus rémunérateurs qui s'est concrétisé en 2016 par de meilleurs revenus.

DE MULTIPLES AVANTAGES

L'introduction de ces deux variétés de semences de riz parfumé d'origine paysanne a bien d'autres effets positifs pour ces producteur-trice-s; la qualité de ces variétés permet d'utiliser moins de semences à l'hectare, fournit de meilleurs rendements que les variétés traditionnelles, utilise moins d'intrants, une homogénéité de la croissance haute des plants facilite grandement la récolte, et surtout permet d'obtenir une plus-value de 20 % sur le prix par rapport au riz conventionnel. L'autonomie des paysan-ne-s est renforcée par ces avantages et surtout parce que ces semences sont multipliées par les producteur-trice-s eux-mêmes en suivant un protocole rigoureux transmis par ADG et ses partenaires afin d'assurer une qualité constante.

UN SYSTÈME DE GARANTIE PARTICIPATIF

De plus, afin de faciliter l'accès aux marchés et de renforcer le pouvoir de négociation des producteur-trice-s qui utilisent ces semences, ADG et ses partenaires ont facilité la création d'un Système de Garantie Participatif (SGP) pour la certification qualité des semences

produites. Le SGP est un système d'assurance qualité créé localement et collectivement qui réunit des représentants de coopératives agricoles, des bureaux de l'agriculture, et du secteur privé. La confiance créée par ce système de garantie et la reconnaissance obtenue auprès des marchés locaux, ont permis aux coopérateur-trice-s de produire plus d'une centaine de tonnes de semences en 2016 avec l'assistance technique d'ADG et de ses partenaires. La FAEC a élaboré récemment avec d'autres fédérations paysannes des actions de plaidoyer auprès du gouvernement et du secteur privé afin de faire reconnaître la variété 'Pkah Roumdoul' comme une image de marque de la qualité de riz cambodgien à l'export.



KEO Sokha, représentant de la Coopérative 'Poum Yeung' de la province de Prey Veng.

Nos semences, nos différences

Cultiver est une des activités qui nous a permis de nous sédentariser. Quoi de plus noble que de travailler la terre et de récolter la diversité des produits qu'elle a à nous offrir. Malheureusement, cette diversité disparaît peu à peu, c'est pourquoi des initiatives ont vu le jour pour conserver et multiplier cette diversité des variétés locales en mettant des semences traditionnelles, introuvables dans les grandes enseignes, à disposition des paysan-ne-s et des jardinier-ère-s.

En France, il existe les « Maisons des semences paysannes » (MSP), elles sont aujourd'hui une quarantaine, la plus ancienne de ces structures est l'émanation d'Agrobio Périgord, en Dordogne. Leurs objectifs sont simples : la conservation, la multiplication et les échanges de semences et de savoir-faire. Elles naissent souvent suite à la volonté d'acteur-trice-s locaux de rejoindre le Réseau Semences Paysannes, et de mettre ces semences à la disposition des paysan-ne-s soucieux-ses d'adapter leur culture à leur terroir.

Mais ce n'est pas seulement cela, c'est aussi communiquer ce savoir en participant ou en organisant des fêtes, tout en offrant des formations techniques pour les adhérent-e-s. On y pratique également le troc de plantes et de graines. Une MSP a des obligations. Elle se doit d'effectuer des travaux de recherche et d'évaluation pour obtenir une reconnaissance juridique et scientifique des semences paysannes.



En Belgique, Nature & Progrès s'est également penché sur la question et a donné cette définition : « la maison de semences est une tentative citoyenne de se réappropriier les semences, c'est un lieu d'échange de savoir-faire, de connaissances et de semences. La maison de semences n'est pas forcément un lieu physique, un local ou un bâtiment, elle peut être virtuelle. Son activité peut s'organiser en trois pôles : échanges de connaissances, de savoir-faire et de semences. »

UN PROJET CITOYEN

Nature & Progrès a opté pour l'intégration du mot « citoyen » dans la dénomination de leur projet par rapport à leurs objectifs d'Education permanente. De plus, il permet une compréhension plus rapide du



3. Construire des alternatives collectives qui permettent à tout un chacun de se réappropriier les semences dans le but de produire librement une alimentation choisie.

Alors, on est en droit de se poser la question suivante : pourquoi malgré ces initiatives louables, ne trouvons-nous toujours pas ces semences dans les grandes enseignes ?

Parce que la Cour de Justice de l'Union Européenne a interdit la commercialisation des semences de variétés traditionnelles et diversifiées qui ne sont pas inscrites au catalogue officiel européen. Alors, pourquoi ne pas les inscrire ? Parce que pour être répertoriées, il faut que les semences remplissent les critères de Distinction, Homogénéité et Stabilité (DHS) (voir dossier p. 4-13). Des standards auxquels les semences paysannes ne répondent pas.

Le droit de choisir les variétés de graines que vous voulez cultiver vous appartient. Les maisons des semences ont été mises en place dans un but commun qui est la sensibilisation aux semences traditionnelles et aux problèmes qui y sont liés. Ainsi que d'offrir la possibilité de se produire ces semences.

Nos choix en matière d'agriculture et d'alimentation sont vastes et complexes. A nous de les exploiter correctement !

Un article de Nicolas Noben

public qui est visé, c'est-à-dire monsieur et madame tout le monde et non seulement les jardinier-ère-s et les paysan-ne-s.

Trois objectifs ont été définis par le comité de Nature & Progrès :

1. Faire prendre conscience au grand public du rôle capital des semences dans notre agriculture et notre alimentation, et donc de la nécessité de préserver la diversité et la qualité de ces semences ;

2. Convaincre qu'il y a, aujourd'hui, d'importants problèmes au niveau des semences : l'accaparement des ressources génétiques au profit d'une minorité et d'une érosion de la biodiversité cultivée ;

Formation Agriculture et Coopération

Témoignage de Claire Didier

Durant 5 soirées, je me suis rendue à Gembloux pour assister à la formation « Agriculture et Coopération » organisée par ADG. Etudiante à HEC-Liège, cette activité nous était proposée dans le cadre d'un cours. J'ai choisi cet atelier parce que je voulais comprendre plus en détails les interdépendances Nord-Sud en matière agricole.

Je m'attendais à une formation très théorique sans vraiment de participation avec les personnes présentes. C'était tout à fait le contraire ! Chaque soirée était coordonnée de manière différente. Chacun-e pouvait réagir et partager son opinion. Les personnes présentes venaient de tout horizon (de la Belgique au Brésil en passant par le Congo ou l'Égypte) et avaient des expériences différentes, ce qui a véritablement enrichi les échanges.

APPRENDRE DE MANIÈRE LUDIQUE

Au cours de la formation, les animatrices d'ADG nous ont proposé deux jeux différents qui permettaient de se mettre dans la peau d'un gouvernement d'un pays du Nord ou du Sud ou dans la peau d'un-e agriculteur-trice riche ou pauvre. Tout au long des parties, nous devions prendre des décisions pour améliorer notre pays ou notre exploitation. Grâce à ces animations, j'ai pu comprendre les difficultés de prendre des décisions qui engendrent alors des conséquences non prévues au départ. Lors d'un jeu, des groupes étaient formés pour gouverner un pays. J'ai donc pu constater la complexité à trouver un accord lorsqu'il y a des personnes avec des cultures et des opinions différentes autour d'une table. Ces deux jeux m'ont semblé appropriés et révélateurs de certaines réalités





mondiales. Ils m'ont permis d'avoir une approche plus précise des différents problèmes rencontrés ainsi que des solutions qui sont apportées. Cela en s'amusant et en échangeant nos points de vue sur le sujet de l'agriculture tant au Nord qu'au Sud.

Les deux soirées suivantes étaient basées sur des thèmes bien précis. J'ai donc pu apprendre la notion de souveraineté alimentaire qui est un droit des populations et des pays à définir leurs propres politiques alimentaires et agricoles. L'exemple qui m'a le plus marqué est celui des oignons au Sénégal où le gouvernement a mis en place une « barrière » contre l'importation d'oignons avant que leur propre stock soit écoulé. J'ai également pu approfondir le concept de « projet ». Je savais que l'aboutissement d'un projet résultait d'une série d'étapes. Il faut identifier plusieurs éléments comme les objectifs, les résultats, les moyens ou encore le budget tout cela en prenant en compte les risques et opportunités présentes ainsi que d'autres effets négatifs ou positifs.

LE PLUS : RENCONTRER DES ACTEURS DU SUD

Lors de la dernière soirée de formation, nous avons eu la chance de rencontrer différents acteur-trice-s belges ou originaires du Sud de la

coopération au développement. Ils-elles nous ont d'abord expliqué leur parcours et leurs projets réalisés dans les pays du Sud. Ce que j'ai particulièrement apprécié dans cette rencontre, c'est de pouvoir leur poser des questions sur leurs ressentis, leurs expériences. Via ces échanges, j'ai compris que ce n'est pas si simple de s'intégrer et de montrer aux agriculteur-trice-s comment améliorer leur production et leur niveau de vie. J'ai été très surprise quand l'un d'eux m'a expliqué que pour être crédible il ne fallait pas arriver en tant qu'ingénieur-e mais plutôt se mettre à leur place et travailler avec eux sur le terrain pour leur démontrer que les techniques apportées pouvaient marcher.

Je tenais à remercier les animatrices d'ADG pour leur professionnalisme. Cette formation m'a permis de me rendre compte des difficultés des paysan-ne-s tant au Nord qu'au Sud ainsi que des aides qu'ADG ou d'autres organismes apportent. J'ai également été sensibilisée à l'impact que nous avons en tant que consommateur sur le système agricole et alimentaire, ce qui m'a fait réfléchir à l'achat de produits locaux.

Ablaye Ndour, Responsable commercialisation et post-récoltes au RESOPP (Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal)

POURQUOI L'AUTONOMIE SEMENCIÈRE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LES PETITS AGRICULTEUR-TRICE-S FAMILIAUX ?

L'autonomie semencière est très importante à la résilience des populations rurales et particulièrement pour les petits producteur-trice-s. En effet, ces derniers-ères ont difficilement accès aux ressources pour se procurer des semences et mieux, ils-elles n'ont pas forcément le paquet technologie qui doit accompagner ces semences. Les politiques et stratégies de vulgarisation que les pays africains ont connues ont tendance à faire disparaître les semences paysannes.

Cette situation a obligé les paysan-ne-s à

se procurer des semences soit à travers les subventions de l'Etat lors des campagnes agricoles ou par l'intermédiaire des industries ou coopératives semencières, ce qui provoquait la dépendance des producteur-trice-s aux semences. Nous pensons que le développement endogène des populations rurales axé sur l'agriculture ne saurait être effectif que si cette dépendance extérieure aux semences, notamment celles des industries, est réduite voire éliminée.

POURRIEZ-VOUS EXPLIQUER EN QUOI LE RESOPP PARTICIPE À L'AUTONOMIE SEMENCIÈRE DES PAYSANS ET PAYSANNES DU SÉNÉGAL ?

Le RESOPP est en collaboration avec les institutions de recherche agricole depuis sa création et travaille avec ces dernières sur les tests de démonstration en milieu paysan et sur la diffusion des technologies liées. Ces actions donnent l'occasion aux producteur-trice-s de faire les bons choix de semences qui s'intègrent parfaitement dans leur système de production.

La stratégie consiste à développer la production de semences avec un système de contractualisation entre le RESOPP et les paysan-ne-s au sein des villages. Ces derniers reçoivent toute la technologie





pour une bonne production et ont la latitude de garder au moins 20 % des semences produites et qui pourront ensuite être utilisées et reproduites au moins pour 4 années consécutives. Cela permet une réelle autonomie des producteur-trice-s. Les résultats sont très positifs. Au total 826 villages sont concernés chaque année par la multiplication de semences et par une stratégie locale de diffusion de celles-ci parmi les agriculteur-trice-s.

Parallèlement, nous encourageons la production de semences communautaire au niveau des localités dans le cadre de projets de diffusion à grande échelle de variétés améliorées que nous partageons avec les services déconcentrés chargés de la vulgarisation et du conseil.

POURQUOI EST-CE QUE LE RESOPP CHOISIT DE TRAVAILLER AVEC DES SEMENCES IMPORTÉES OU DES SEMENCES ISSUES DE LA RECHERCHE PLUTÔT QU'AVEC DES SEMENCES PAYSANNES ?

Nous avons choisi de travailler avec des semences homologuées issues de la recherche, et ceci pour deux raisons. La première est liée au fait qu'elles sont de type « composite » donc peuvent être reproduites facilement par les paysan-ne-s tout en gardant leurs caractéristiques intrinsèques. Cela offre la possibilité aux petits producteur-



Nouvelle variété de semence de Sorgho, une céréale d'Afrique de l'Ouest.

trice-s de développer une autonomie semencière. L'autre raison est liée à l'adaptabilité des semences « composites ». Ces variétés sont développées en tenant en compte des caractéristiques des différentes zones agroécologiques, donc bien adaptées, avec un potentiel de rendement important pour faire face à l'insécurité alimentaire. Actuellement, nous enregistrons des rendements intéressants chez les paysan-ne-s et une diversification des modes d'utilisation. Cet état est lié en partie à l'utilisation de semences de qualité introduites et multipliées au fil des années par les fermier-ère-s.

Quoiqu'on puisse dire sur la dépendance des producteur-trice-s aux semences, le constat dans les zones rurales est que la plus grande partie des semences utilisées par ceux-ci provient de leurs propres récoltes, donc il est important qu'ils-elles aient accès à des semences de type

« composite » productives et appréciées dans leurs usages.

QUEL GENRE DE FORMATION RELATIVE AUX SEMENCES OFFREZ-VOUS À VOS MEMBRES ?

La formation théorique et pratique est au cœur des actions du RESOPP et occupe une place importante dans tous les secteurs d'activités et en particulier dans la production de semences. Une bonne capacité technique est l'une des exigences pour le choix d'un bon multiplicateur. Elle est gage d'une production de qualité.

Les formations sur les techniques de production de semences sont organisées en collaboration avec l'ISRA et la DISEM (Division des semences), seule institution de l'Etat habilitée à certifier les semences produites avant chaque campagne pour les technicien-ne-s et producteur-trice-s leaders qui sont en charge du suivi rapproché.

Des actions similaires de renforcement de capacités sont menées de la production jusqu'à l'utilisation finale des semences.

Au niveau du RESOPP, nous mettons en place des vitrines sous forme de parcelles paysannes pour une bonne appréciation des variétés vulgarisées et les itinéraires techniques qui les accompagnent. A travers ces démonstrations et tests, nous prodiguons les bonnes pratiques lors des visites guidées.

Lors des visites guidées qui sont des moments privilégiés d'échanges entre les acteur-trice-s, la primauté est donnée aux paysan-ne-s quant à l'appréciation des semences. Ces semences testées offrent aux producteur-trice-s des différentes localités les possibilités de sélectionner les meilleures variétés issues de ces essais en milieu paysan qu'ils pourront multiplier et préserver.



Repiquage de riz dans la zone de Sédhiou par les femmes productrices de semences membres du RESOPP

Mobilisation 9 et 10 décembre - Tour et Taxis à Bruxelles

Agroecology In Action



Agroecology in action, ce sont deux journées de rencontres et de discussions pour faire découvrir des initiatives d'agroécologie et d'alimentation solidaire inspirantes et pour réfléchir à la manière de les promouvoir dans la société. Au programme : débats, ateliers, initiatives inspirantes, repas, forum afin d'échanger avec les différents acteurs présents, comprendre les enjeux et le plaidoyer pour une politique alimentaire intégrée.



Campus Plein Sud - mars 2017

L'économie sociale et solidaire

Revoici bientôt Campus Plein Sud ! Cette campagne est l'occasion pour les différents campus francophones (Liège, Namur, Bruxelles, Louvain-la-Neuve et Gembloux) de vivre au rythme d'une thématique ou d'un sujet de société Cette année encore, nous parlons d'économie sociale et solidaire via diverses activités comme des conférences, des rencontres avec des acteurs de terrain etc.

**Envie de
t'impliquer dans
la campagne
CPS 2017 ?**

**--> Contacte
Sarah de chez
ADG !**





Faites un don pour nous soutenir !

Pour continuer à mener à bien nos actions et celles de nos partenaires en faveur des familles paysannes, nous avons besoin de vous.

Grâce au soutien de nos bailleurs institutionnels, chaque euro versé permet de mobiliser jusqu'à 10 euros pour nos actions.

Tout don d'au moins 40 euros par an donne droit à une attestation fiscale qui permet de récupérer 45 % du montant versé.

Compte IBAN : BE04 5230 8027 2831
(banque Triodos, code BIC : TRIOBEBB)



ADG adhère au Code éthique de l'AERF. Ceci implique que les donateurs, collaborateurs et employés sont informés annuellement de l'utilisation des fonds récoltés.



3, 2, 1... je m'engage

ADG est toujours à la recherche de personnes motivées et investies pour l'appuyer dans ses missions de sensibilisation et d'éducation citoyenne mondiale. Être bénévole chez ADG c'est :

- Participer à des activités de sensibilisation en tout genre.
- Communiquer et échanger sur divers sujets de société.
- Rencontrer des intervenants et des acteurs du Sud de tous horizons.
- Mettre ses connaissances et atouts au service de la coopération au développement.

**Pour rejoindre le groupe
de bénévoles d'ADG,
contactez sarah.detournay@ong-adg.be**